

RAPPORT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION TRIPARTITE

Un point d'étape a été présenté au comité de suivi de septembre sur les actions mises en œuvre et les résultats obtenus dans le cadre de la convention tripartite signée entre l'Etat, l'Unedic et Pôle emploi le 18 décembre 2014.

La convention tripartite 2015-2018 vise à accélérer le retour à l'emploi et à mieux satisfaire les demandeurs d'emploi et les entreprises. Elle marque des inflexions fortes qui se traduisent en particulier par :

- un accompagnement plus personnalisé des demandeurs d'emploi ;
- la mise en place de conseillers dédiés à la relation entreprises ;
- le développement de nouveaux services numériques.

Un point d'étape a été présenté au comité de suivi de septembre sur les actions mises en œuvre et les résultats obtenus entre le deuxième semestre 2014 et la fin du premier semestre 2015.

Ces résultats intermédiaires sont globalement encourageants au regard d'un contexte économique qui reste fragile. Ils confirment la pertinence des orientations retenues par les signataires de la convention tripartite.

Dans un contexte de poursuite de l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi et d'évolution des règles d'assurance chômage, Pôle emploi maintient la qualité de l'indemnisation avec en particulier 91,4% de premiers paiements dans les délais.

Le taux de satisfaction des demandeurs d'emploi concernant le suivi dont ils bénéficient atteint au premier semestre 2015 65,1%, soit 1,6 point de plus qu'au premier semestre 2014 et 2,3 points de plus par rapport à la fin de l'année 2013. Le taux de satisfaction des entreprises se stabilise quant à lui à 66,3%.

Pôle emploi s'attache à développer de nouveaux services numériques. A la fin du premier semestre 2015, 410 800 offres d'emploi étaient en ligne sur pole-emploi.fr, soit 170 000 de plus qu'à la fin de l'année 2014 et 340 000 de plus qu'à la fin de l'année 2012. L'« Emploi Store », première plateforme en ligne agréant les services développés par Pôle emploi et ses partenaires, a été lancé le 2 juillet 2015. Le taux de satisfaction des demandeurs d'emploi vis-à-vis des services numériques développés par Pôle emploi a atteint au premier semestre 2015 77%, soit 4,3 points de plus qu'en 2014.

Plusieurs axes de progrès sont identifiés, en particulier pour mieux prévenir le risque de chômage de longue durée et augmenter le taux de retour à l'emploi durable après formation.

Ainsi, Pôle emploi mettra en œuvre dès le second semestre 2015 puis en 2016 :

- un nouveau parcours du demandeur d'emploi avec des démarches simplifiées et un accompagnement mieux adapté aux besoins, ainsi que la montée en charge de l'accompagnement intensif pour les demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin ;
- un meilleur accompagnement des transitions professionnelles ;
- un développement des services personnalisés sur rendez-vous ;
- de nouveaux services numériques, en particulier pour les entreprises.

[Téléchargez le Rapport Complet](#)

POLE EMPLOI

Hubert LARNEY
Responsable du
département Médias & Web
com.presse@pole-emploi.fr
01 40 30 60 29

UNEDIC

Isabelle JOURDAN
Directrice de la
Communication
ijourdan@unedic.fr
01 44 87 64 84

DGEFF

Anne-Claire JUCOBIN
Cheffe de la mission
Communication
anne-claire.jucobin@emploi.gouv.fr
01 44 38 29 09

Retrouvez toute l'actualité
de Pôle emploi sur :

@ pole-emploi.org
+ Google +
Twitter